



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 14 décembre 2017**

RAPPORT N° 20/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'année 2018

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (COFI) s'est réunie à cinq reprises (les 18, 24 et 26 octobre ainsi que les 13 et 15 novembre 2017) pour étudier le préavis de Budget communal pour l'année 2018 (2017/P20). Signalons que lors d'une séance ordinaire, le 30 août dernier, la COFI a également examiné la liste des propositions d'économies inscrites dans le cadre du projet de budget 2018 présenté par la Municipalité. Cet examen préalable était justifié par l'examen du préavis 12/2017 concernant l'Arrêté communal d'imposition pour les années 2018 et 2019. En outre, le présent rapport a fait l'objet d'une consultation interne de la COFI avant publication.

Etaient présents les membres de la COFI, soit Francis BAUD, Patrick BERTSCHY, Sergio DE STEFANIS, Alain GONTHIER, Philippe HERMINJARD, président-rapporteur, Laurent LAVANCHY, Sandra MARQUES, Vincent MATTHYS, Roger PIEREN, Werner RIESEN, Martino RIZZELLO, Christian ROH et Antoine STÜBI ; ou leurs suppléant-e-s respectif/ve-s Alexandra MELCHIOR et Cédric Bussy.

La COFI a passé en revue toutes les rubriques budgétaires en détail en présence des responsables des services concernés. Les différentes directions des services étaient représentées par les Municipaux, accompagnés des chefs de services et/ou d'autres personnes de leur choix. M. Gilles ALTERMATH a participé intégralement à toutes les séances en tant que chef de service Finances & Gérances et de secrétaire de la COFI.

Musées et bibliothèque, assistant pour :

- le musée Jenisch : Isabelle Meystre, secrétaire
- le MSAP : Pascale Bonnard Yersin et Jean-Marc Yersin, conservateurs
- le musée historique de Vevey : Fanny Abbott, conservatrice adjointe
- la bibliothèque : Yan Buchs, conservateur

Service culturel, assistant :

Michel Agnant, municipal et Marie Neumann, déléguée à la Culture

Direction des systèmes d'information, assistant :

Lionel Girardin, municipal et Robert Schneider, chef de service

SIT, assiste :

Daniel Gnerre, responsable du SIT

Jeunesse, éducation, famille et sports, assistant :

Lionel Girardin, municipal, Manon Fawer, cheffe de service et Piotr Wiacek, délégué aux sports.

Urbanisme, mobilité et développement durable, assistant :
Jérôme Christen, municipal et Julien Cainne, chef de service.

Espaces publics, assistant :
Jérôme Christen, municipal et Georges Garanis, chef de service.

Affaires sociales, intégration et logement, assistant :
Michel Agnant, municipal et Stéphanie Zufferey, cheffe de service

Architecture, infrastructures et énergie, assiste :
Claude Lehrian, chef de service

L'administration générale a passé après tous les autres services. La dernière séance s'est déroulée en présence de la Syndique et tous ses collègues municipaux pour répondre aux amendements proposés par la commission et aux dernières questions.

Administration générale, assistant pour :

- le Service des affaires intercommunales : Colette Rossier, cheffe de service
- le Greffe municipal : Grégoire Halter, secrétaire municipal et Pascale Bacher, secrétaire municipale adjointe
- le Bureau d'information : Raphaël Delessert, délégué à l'information
- le service des ressources humaines : Serge Volet, chef de service.

En plus de la brochure du projet de budget 2018 et du préavis de la Municipalité, la COFI a reçu les documents suivants :

- Le détail par compte du projet de budget 2018
- La liste des économies introduites dans le budget et étudiées par la Municipalité
- La liste des postes de travail par service (EPT)
- La liste des travaux d'entretien des propriétés communales (comptes nos 3141 et 3141.31)
- Les comptes et le rapport d'activités de la Fondation Vevey Ville d'Images
- Le contrat et d'autres informations concernant le wi-fi public
- Une note concernant l'erreur de budgétisation de certains postes salaires dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

1. Analyse du préavis 20/2017 au Conseil communal "Budget communal pour l'année 2018"

En introduction, le Municipal des finances rappelle que de manière générale, les charges augmentent, les recettes fiscales stagnent désormais et aucune embellie est attendue à court terme. Il précise également que c'est la première fois depuis très longtemps qu'un déficit aussi faible est inscrit dans le budget de Vevey. L'autofinancement attendu pour 2017 se monte à près de 5,5 millions de francs soit au niveau attendu et celui évalué pour 2018 de 8,5 millions de francs en tablant sur les facteurs conjoncturels qui resteront, selon toute probabilité, favorables à la Commune (péréquation).

Les charge augmentent de près de 4 millions de francs justifiés par une augmentation de poste (+11,4 EPT dont 9,6 partiellement financés par des tiers), des amortissements issus de nouveaux crédits d'investissements et des aides/subventions supplémentaires (ouverture de trois nouvelles UAP).

Les revenus augment aussi de l'ordre de 6 millions de francs composés de l'augmentation du taux d'imposition de 73 à 76 points (+3 points) et le remboursement de collectivités publiques (REVE et péréquation financière).

Lors de l'audition des différents services relevant des cinq dicastères principaux, un élément assez général prévaut : Chaque direction nous informe que tous les budgets détaillés ont fait l'objet de recherches sérieuses – qui les ont occupées durant tous les mois d'été - pour trouver des pistes d'économie. Plusieurs directions ont témoigné que la réflexion n'était pas nouvelle mais se répétait maintenant depuis plusieurs années rendant les sources d'économies toujours plus rares.

Dès lors, pour plusieurs services, la COFI est invitée à réfléchir, non sur les économies possibles mais quelles sont les prestations à supprimer ? En effet, pour certaines prestations, le fait de rechercher des économies revient à rendre les prestations inconsistantes, voire inaccessibles. La COFI a cependant pris conscience que certains services ont pris l'exercice de recherche d'économies très au sérieux. Pour la plupart des services, des économies ont été trouvées pour lesquelles, la COFI est reconnaissante du travail fourni.

2. Analyse d'éléments budgétaires particuliers

L'audition des responsables des principaux services de l'administration communale ont révélé une meilleure connaissance des contraintes liées aux économies. Les services ont tous fait l'effort de rechercher des économies sur tous les postes où cela était possible sans que les prestations ne soient remises en cause pour l'essentiel. Pour certains commissaires, il appert que certaines économies doivent être rétablies dans le budget 2018 et pour d'autres commissaires, les économies restent superficielles alors qu'une réflexion pouvant remettre en cause certaines prestations publiques devrait être lancée. La Ville de Vevey et ses services font le mieux qu'ils peuvent avec leur budget, souvent tirés au plus court. Certaines situations deviennent difficiles à gérer sans perte d'efficacité.

Relevons la difficulté des commissaires pour comprendre la logique de présentation des comptes & budget. Pour certains éléments, on trouve une partie de l'information dans un chapitre et le reste des éléments se trouvent ailleurs pour des raisons techniques d'imputation interne. Ajoutons aussi que suite à la redistribution de tâches entre les différents dicastères en début de législature et même si un schéma de correspondance entre rubriques a été établi l'an dernier, la correspondance comptable et budgétaire s'en voit complexifiée pour les miliciens de la comptabilité que sont les commissaires.

Pour l'avenir, il s'agirait de réfléchir à une présentation plus compréhensible des nombreux postes budgétaires permettant un meilleur suivi dans le temps et ce, malgré les aléas de déplacements des services dans différents dicastères. A l'occasion du changement du chef des finances en 2018, une réflexion pourrait être menée pour le montage du budget 2019 ?

3. Interventions extérieures

En date du 13 novembre 2017, la COFI était avisée de l'intervention écrite de la « direction de mediaprofil – production audiovisuelle » dans laquelle on s'étonne que l'autorité plurielle (autorités exécutive et législatives) de la commune de Vevey ne l'avait pas informée de la suppression de la ligne budgétaire concernant la retransmission audiovisuelle du Conseil communal (CC) pour l'année 2018. En outre, la direction informe que si cette décision devait être effective, elle regrette qu'elle en ait pas été formellement informée et en conséquence, il y aurait des répercussions sur le contrat en cours, la concession de diffusion auprès de l'Office fédéral de la communication, le contrat d'hébergement et de diffusion des séances du CC sur le site Internet de la ville hébergé par mediaprofil, l'engagement pris par la ville de Vevey auprès de upc cablecom de diffuser du contenu sur Citoyenne TV sans interruption et enfin, le risque pour mediaprofil de devoir procéder à des licenciements de personnel. Ajoutons encore que la COFI avait demandé à la municipalité, lors de l'examen du préavis sur le taux d'imposition, de lui fournir des estimations pour des solutions alternatives, ce qui n'a pas encore été fait. Voir les premières réponses sous point 4.2.

4. Amendements déposés

Les amendements déposés se résument ainsi : Alternative et décroissance : 24, UDC : 4 et PLR : un. Dans un premier temps, sept amendements étaient acceptés, voir l'annexe 1. Au final et après avoir entendu la Municipalité sur des points de détails, sept amendements sont finalement retenus. Voir l'annexe 2.

4.1 Données et informations fournies par la Municipalité sur les questions posées et/ou les amendements déposés et non retenus par la COFI

100 Masse salariale globale

Les données salariales concernant les postes vacants ou supplémentaires sont estimées.

A droite, tableau récapitulatif des données sur le « budget personnel » 2018.

BUDGET 2018			
SERVICE / Nom & Prénom	Compte	Pers.	Poste
ADMINISTRATION GENERALE		23.00	19.90
<u>Secrétariat municipal</u>	120	14.00	12.90
<u>Bureau information</u>	122	1.50	1.10
<u>Office de la population</u>	125	7.50	5.90
RESSOURCES HUMAINES		9.65	8.75
<u>Ressources humaines</u>	140	9.00	8.10
<u>MSST</u>	141	0.65	0.65
SYSTÈMES D'INFORMATION		6.00	5.40
<u>Informatique</u>	190	5.00	4.50
<u>Information du territoire</u>	191	1.00	0.90
AFFAIRES INTERCOMMUNALES	150	6.50	4.95

251 Administration gérances – Faisant suite au choix en juillet 2017 de la Municipalité de déléguer – pour partie – les tâches de gérance de ses immeubles locatifs à la Société coopérative d'habitation de Lausanne, la Municipalité précise les éléments suivants : l'administration travaille sur ce projet de délégation depuis début 2017. Les 433 logements sont gérés par quatre partenaires différents, ce qui n'est pas efficient

et les contrats arrivaient sous peu à échéance. C'était donc le moment de revoir cette délégation auprès d'un seul partenaire externalisé en plus des prestations assurées par la commune. Actuellement, la commune ne dispose pas des compétences suffisantes pour reprendre elle-même cette gestion, car cela demande d'être très professionnels et pointus sur les plans du droit du bail, du contentieux, de la distribution des travaux de rénovation à des entreprises partenaires, etc. La Municipalité se veut très prudente en la matière, c'est pourquoi elle a recherché une délégation de gérance auprès d'une coopérative d'habitation qui partage les mêmes valeurs économiques et sociales que l'actuelle Municipalité pour gérer le parc de location des appartements. Le coût de gestion est défini par un forfait annuel dont le contrat est renouvelable année après année. Il est toutefois précisé que le bureau des gérances communal reste ouvert et qu'une restructuration à terme n'est pas à exclure. Actuellement les deux postes affectés ne le sont pas complètement. Les personnes concernées assurent d'autres tâches en parallèle ce qui permet de maintenir le bureau ouvert durant une plage horaire confortable pour les usagers. Il est probable que le service des gérances soit attribué au Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration et quittera la Direction des finances.

504.3170 Tickets pour les carrousels – La manifestation dure si peu de temps que cela est peu profitable pour les forains. De plus, elle génère des contraintes qui s'ajoutent à celles du marché. C'est pourquoi la direction de la jeunesse renonce à promouvoir ce soutien.

5901.3131 et 5901.4360 Achat denrées alimentaires – Un amendement demandait que le coût des denrées alimentaires soit entièrement payée par les parents des enfants. Pour des questions de timing et d'aspects juridiques à régler, il n'est pas possible d'envisager une telle mesure pour le premier semestre 2018 mais l'idée mérite un examen. Le Municipal des écoles s'est engagé à étudier une proposition allant dans ce sens pour la présenter au Conseil communal à la fin du premier semestre 2018.

814 Subventions et aides diverses – Un amendement déposé pour diminuer linéairement les subventions de 10% fait dire au Municipal chargé de la culture que cela pose un réel problème philosophique sur la politique à mener à Vevey. Pour lui, il paraît difficile d'économiser dans la culture.

814.3653.41 Fondation Vevey ville d'images – Des commissaires demandent des détails des comptes pour ce poste. La Municipalité a fourni le rapport complet du réviseur (SCF Révision SA), les comptes détaillés de la fondation ainsi que le rapport d'activités du dernier exercice. Pour aller plus dans le détail, c'est la Commission de gestion qui pourrait investiguer et nous renseigner mais il est rappelé que le détail avait été déjà donné à la COFI, il y a de cela trois ans.

9522.3653.01 Animai – La baisse de soutien s'explique par la réorganisation du service suite au départ d'un collaborateur. Cette démarche de fond a permis une économie importante sans diminution de prestations tout en garantissant l'existence d'Animai.

9523 Ginkgo, travail social de proximité – Par l'arrivée d'un soutien financier du canton, un rééquilibrage s'est réalisé qui permet de maintenir sans pertes toutes les

prestations existantes tout en réalisant une adaptation des salaires à la réalité du marché.

4.2 Informations sur les amendements retenus par la COFI

100.3185 Conseil communal – Retransmission télévisées des séances du Conseil communal. La municipalité avait mis ce compte à zéro, ainsi que les deux qui en dépendent (122.3185 Bureau de l'information - Prestations fournies par des tiers pour la mise à jour des écrans d'information [et de la web TV] et 190.3182.01 Service informatique - Frais de gestion du site internet). La OFI avait demandé avant le début de l'examen du budget que la municipalité lui propose d'autres choix que le maintien ou l'arrêt pur et simple. Cela n'a pu être fait. La Municipalité s'engage à présenter un préavis sur cette question, et propose de prolonger le budget actuel pour 6 mois, pour se donner le temps d'examiner les solutions de communication sur les travaux du Conseil communal pour le second semestre 2018. La commission des finances accepte cette proposition.

Pour la COFI, cet objet est de première importance sur le plan politique : comment veut-on informer la population sur les enjeux politiques traités par le Conseil communal, la Municipalité et l'administration communale ? L'information citoyenne doit être assurée dans les meilleures conditions possibles. Le canal des retransmissions télévisées des séances du Conseil communal semble être la voie préférée par la majorité de la commission. L'actuelle retransmission est coûteuse et ne permet pas à tout le monde de suivre les débats en direct puisque seuls les foyers branchés sur le réseau upc cablecom en bénéficient. D'autres canaux d'information ne doivent cependant pas être négligés comme l'affichage au pilier public et ainsi que la publication sur Internet comme c'est le cas actuellement.

110.4361 Municipalité – Contribution de solidarité de 3% sur les rétributions des membres de la Municipalité. La modification des salaires des Municipaux ne peut se faire que par la voie formelle du préavis. Les initiateurs de l'amendement prétendent que les charges sociales ne seront pas touchées. Ainsi, cette contribution serait sans dégâts sur la prévoyance et les retraites des personnes concernées. La COFI accepte cet amendement à une faible majorité (+1 voix) et pour autant que celle-ci se réalise à titre collectif et non individuel.

122.3185 Bureau de l'information – Mise à jour des écrans d'information et réalisation WEB TV. Ce compte comprend les deux services mentionnés dans l'énoncé, que la municipalité avait mis tous deux à zéro, l'un suite à une erreur concernant la renégociation d'une convention avec la société Frappe-communication, l'autre lié à la mise à zéro du compte 100.3185 Retransmission télévisée des séances du Conseil communal. Les initiateurs de l'amendement considèrent ces prestations illégales vu leur emplacement proches des carrefours routiers. La Municipalité – après vérification auprès des services de l'ASR – confirment la légalité de ces systèmes d'information et proposent cet amendement. La municipalité propose de corriger l'erreur concernant les écrans, et de rétablir le montant nécessaire à 6 mois de retransmission du Conseil communal pour 6000. – dans chaque cas soit un amendement de 0.– à 12'000.–

190.3182.01 Service informatique – Frais de gestion du site Internet vevey.ch (captation des séances du CC) en lien avec le poste 100.3185.

190.3182.02 Service informatique – Frais de l'Internet par wifi public. Le service concerné a procédé à un réexamen du projet de fond en comble. Il ressort une solution en lien avec la société Kyos – spécialisée dans les wifi publics dans les communes - pour laquelle la COFI a reçu les copies de l'offre détaillée ainsi que la description du pack hotspot en toute transparence. Ce nouveau projet permet non seulement de conserver l'existant mais de l'améliorer à un coût moins élevé. La maintenance technique et le renouvellement des installations est assuré pour cinq ans. Le contrat peut toutefois être dénoncé annuellement.

501.3662.02 DJEFS / Administration – Subventions pour les frais d'échanges de classes. Ces dernières années, les échanges étaient inférieurs aux budgets. Les enseignants restent libres d'utiliser ces programmes d'échanges et de les promouvoir. Le budget ainsi modifié n'est pas contraignant.

814.3653.01 Culture / Subventions et aides diverses – Fonds intercommunal de soutien à la culture. Le Conseil administratif du fonds a décidé de «recentrer le fonds sur son but» et de renoncer aux soutiens ponctuels qui ne font pas partie de ses tâches de base. Il a donc décidé d'adapter les ressources à ce recentrage et de diminuer la contribution par habitant de 48.- à 46.50. Les difficultés politiques autour de ce fonds font l'objet d'une véritable saga depuis plusieurs années déjà sous la pression des petites communes principalement. Il est proposé de réserver le Fr. 1,50 par habitant pour la contribution veveysanne au fonds qui doit donc être adaptée de 950'400.- à 920'700.- soit, un non dépensé de Fr. 29'700.- qui sera affecté aux « Etats généraux de la culture » et d'enregistrer le montant dans une nouvelle rubrique à définir.

5. Discussions

Au final, les amendements acceptés représentent une augmentation de charges de Fr. 22'400.- et de revenus de Fr. 18'700, soit une différence d'augmentation de déficit de Fr. 3'700.- par rapport au budget initial proposée par la Municipalité.

A l'occasion de l'audition de la Municipalité *in corpore*, le secrétaire communal rappelle le risque du dépôt d'un référendum sur l'augmentation de trois points d'impôts.

Selon une première appréciation, l'augmentation d'impôts se décline ainsi :

- Impôt sur le revenu : 1,45 mio
- Impôt sur les prestations en capital : 0,023 mio
- Impôt sur la fortune : 0,185
- Impôt à la source : 0,165 mio
- Impôt sur la dépense : 0,02 mio
- Impôt sur le bénéfice : 0,39 mio
- Impôt sur le capital : 0,47 mio
- Impôts récupérés après défalcation 0,023 mio

TOTAL 2,726 mio

6. Vote final sur le projet de Budget 2018

Au vote final après examen de détail et délibération (cinq séances de travail), la commission adopte les conclusions du préavis 20/2017 par 11 voix, refusées par 1 voix et 1 abstention.

7. Conclusion

Le Conseil Communal de Vevey

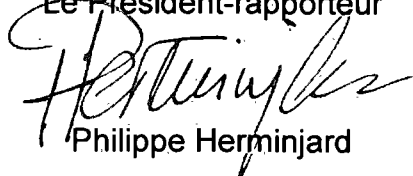
- VU** le préavis N° 20/2017 de la Municipalité, du 23 octobre 2017, sur le budget communal pour 2018,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2018, qui présente les résultats suivants :

Charges	Fr. 150'925'800.-
Revenus	Fr. 149'837'400.-
Déficit présumé	Fr. 1'088'400.-

Le Président-rapporteur



Philippe Herminjard

Annexes : listes des amendements déposés et acceptés à la COFI les 13 et 15 novembre 2017

LISTE DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COFI LE 13 NOVEMBRE 2017**100.3185 – Retransmissions TV des séances du CC**

Amendement : passer de Fr. —.— à Fr. 37'000.—. Poursuivre les retransmissions durant 6 mois afin de laisser le temps à la Municipalité d'étudier toute proposition afin d'informer au mieux la population sur les décisions prises par les autorités□

110.4361 – Remboursement de traitements

Contribution de solidarité des membres de la Municipalité de 3%□. Cette contribution est comptabilisée en recettes.□ Amendement accepté par 8 voix contre 5.□

Rappel: les traitements de la Municipalité sont fixés par un règlement adopté par le CC.

190.3182.02 – Internet par WI-FI□

Amendement : - Fr. 8'000.—, accepté par 10 oui et 3 abstentions.

501.3662.02 – Frais d'échanges de classes□

Amendement : + Fr. 3'000.— revenir au budget 2017, accepté par 6 voix contre 5 et 2 abstentions.

504.3170 – Jetons offerts pour les carrousels□

Amendement : + Fr. 10'000.— revenir au budget 2017, accepté par 6 voix contre 5 et 2 abstentions.

5901.3131 et 5901.4360 – Achats alimentation et participation des parents

Amendement : équilibrer ces deux comptes (charges = revenus), accepté par 9 voix contre 1 et 3 abstentions.

814.3653.01 - Fonds culturel□

Amendement : - Fr. 29'700.—, Fr. 1.50 de moins par habitant, accepté par 6 voix contre 4 et 3 abstentions.

BUDGET 2018 - Amendements proposés par la Commission des finances

(à voter par le Conseil communal)

Compte no	Page de la brochure	Libellé	Projet de budget	Charges en plus	Charges en moins	Revenus en plus	Revenus en moins	Budget amendé
100		Conseil communal						
100.3185	1	Retransmissions télévisées des séances du Conseil communal Amendement accepté par 12 voix contre 1	0	37'000				37'000
110		Municipalité						
110.4361	1	Contribution de solidarité de 3 % sur les rétributions des membres de la Municipalité Amendement accepté par 7 voix contre 6	0			18'700		18'700
122		Bureau de l'information						
122.3185	3	Prestations fournies par des tiers pour la mise à jour des écrans d'information (CHF 6'000.--) et réalisation WEB TV (CHF 6'000.--) Amendements proposés par la Municipalité et admis par 12 voix contre 1	0	12'000				12'000
190		Service informatique						
190.3182.01	9	Frais de gestion du site internet www.vevey.ch (captation des séances du CC) Amendement lié au poste n° 100.3185, accepté par 12 voix contre 1	5'100	8'100				13'200

BUDGET 2018 - Amendements proposés par la Commission des finances

(à voter par le Conseil communal)

Compte no	Page de la brochure	Libellé	Projet de budget	Charges en plus	Charges en moins	Revenus en plus	Revenus en moins	Budget amendé
190.3182.02	9	Frais de l'internet par wi-fi public Amendement accepté par 8 voix contre 5	30'000		8'000			22'000
501		DJEFS - Administration						
501.3662.02	62	Subventions pour les frais d'échanges de classes Amendement accepté par 6 voix contre 3 et 4 abstentions	5'000	3'000				8'000
814		Culture - Subventions et aides diverses						
814.3653.01	104	Fonds intercommunal de soutien à la culture Amendement accepté par 12 voix et 1 abstention	950'400		29'700			920'700
				60'100	37'700	18'700	0	
		Vote sur les conclusions amendées du préavis n° 20/2017						
		Le budget amendé est adopté par 11 voix contre 1 et 1 abstention						

BUDGET 2018 - Amendements proposés par la Commission des finances

(à voter par le Conseil communal)

Compte no	Page de la brochure	Libellé	Projet de budget	Charges en plus	Charges en moins	Revenus en plus	Revenus en moins	Budget amendé
		Récapitulation :						
		Charges en plus	60'100					
		Charges en moins	37'700					
		Revenus en plus	18'700					
		Revenus en moins	0					
		Augmentation du déficit 2018	3'700					
		Charges selon projet de budget déposé	150'903'400					
		Amendements	22'400					
		Charges totales amendées	150'925'800					
		Revenus selon projet de budget déposé	149'818'700					
		Amendements	18'700					
		Revenus totaux amendés	149'837'400					
		Excédent de charges après amendements	1'088'400					